

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 août 2025 à 20h00

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine, CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, DESENFANT Yann, JOFFRE Maëva, LALUQUE Jacques, PION Emmanuel

Excusée : Mme LEBOEUF Marie-Françoise

Secrétaire de séance : CHARTRAIN Delphine

La séance est ouverte à 20h07

Ordre du jour :

- Échange avec la direction d'Evolis23 concernant le service voirie
 - Suite à la décision de la commune de se retirer du service voirie d'Evolis23, MM. Rougeot (Président), Labesse (vice-Président en charge du service voirie) et Fortineau (directeur) rencontrent les membres du Conseil Municipal
 - M. Rougeot rappelle que le service voirie d'Evolis23, déficitaire depuis plusieurs années, a fait l'objet d'un audit, révélant le besoin de changer de modèle économique. Le choix avait été donné aux communes de choisir entre :
 - Un statu quo amélioré, avec cotisation annuelle (choisi par 16 communes sur les 89 membres, à ce stade)
 - Une gestion syndicale renforcée, avec mise en place d'un plan pluri annuel de travaux pour une meilleur visibilité (choisi par 31 communes)
 - Un retrait du syndicat, ayant pour conséquence l'acquittement d'une somme fixe (choisi par 21 communes, dont Lizières)
 - Trois communes ont refusé de se prononcer, le reste n'a pas encore pris de délibération
 - M. Fortineau ajoute que cet audit a déclenché de vastes changements dans la philosophie interne du syndicat, avec une prise de conscience de la nécessité d'être rentable, alors que la politique jusqu'ici était de privilégier la qualité de service au détriment des délais. Il précise que le service voirie comporte à l'heure actuelle 35 employés, dont 33 fonctionnaires, qu'il faudra reclasser en cas d'arrêt du service voirie. Ce reclassement sera à la charge des communes membres du syndicat.
 - Mmes Couteau et Chartrain déplorent que l'année 2024 a vu de nombreuses dépenses se cumuler en une fois : Librat, les allées du cimetière, et les programmes PATA 2023 et 2024, résultant en un déséquilibre financier. M. Fortineau avance qu'il aurait été possible d'étaler les paiements sur plusieurs exercices, et M. Labesse confirme que c'est une pratique courante d'Evolis envers les collectivités.
 - Mme Chartrain observe qu'un diagnostic de la voirie a été réalisé par Evolis, mais n'a été suivi d'aucun accompagnement. M. Fortineau explique ce manque de continuité par un important turnover chez les chefs de service de la section voirie. Mme Chartrain regrette qu'une prestation a été payée mais non réalisée. M. Fortineau, tout en soulignant que le coût de la prestation était très bas, convient du besoin de progression d'Evolis23 en termes d'accompagnement et de pilotage de travaux.
 - M. Rougeot annonce qu'une nouvelle proposition va être faite, basée sur le statut quo amélioré, car la gestion syndicale n'est pas viable avec seulement 31 communes. Le plan de travaux pluriannuel est abandonné pour plus de souplesse, il serait possible d'étaler la contribution sur



deux années si pas de travaux sur une année donnée, les transferts de compétences seraient harmonisés entre les communes à moyen terme.

- M. Laluque s'élève contre le principe des communes participant à la survie du service voirie par une cotisation, et estime qu'Evolis23 devrait obéir aux mêmes règles de rentabilité qu'une entreprise privée. M. desenfant redoute que cela résulte en un abandon des secteurs et voies non rentables.
- Mmes Couteau et Chartrain définissent le montant de la cotisation annuelle comme le principal motif de la décision du Conseil, et demandent comment son montant est déterminé. M. Fortineau réplique qu'Evolis étant un syndicat, ce sont les communes membres qui décident du montant de la cotisation, sur proposition des services techniques.
- MM. Rougeot et Labesse rappellent qu'Evolis23 propose aux communes des facilités, une réactivité dans l'urgence et des accompagnements administratifs qu'une entreprise privée ne proposera pas.
- M. Pion demande le plan de survie à long terme d'Evolis23 pour son service voirie, soulignant que la non rentabilité est un problème identifié depuis avant la crise COVID. Mme Chartrain l'exception Creusoise qui voit des fonds DETR encore attribués en ces temps de rigueur budgétaire touche à sa fin. M. Fortineau redit les mesures de rationalisation interne. Il est prévu de réduire les effectifs sur la durée par reclassement, mais il ne sera pas possible d'aller en-dessous d'une « masse critique » d'une vingtaine d'agents.
- Après le départ des représentants d'Evolis23, Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite modifier sa position. Après en avoir délibéré, MM. Laluque, Joffre et Chartrain se prononcent contre, préférant attendre de voir comment la situation va évoluer en fonction des positions des communes qui ne se sont pas encore prononcées. MM. Chétif et Desenfant se prononcent pour l'adoption de la solution dite « statu quo amélioré ». MM. Couteau et Pion ne se prononcent pas.

➤ Compte-rendu du conseil du 23.07.2025

- Validé à l'unanimité.

➤ Point budgétaire

- Mme le Maire présente les dépenses de fonctionnement, qui, à 137 000 €, sont bien maîtrisées (152 000 € à la même date en 2024). L'effort est à maintenir pour terminer l'année en positif.
- Augmentation koesio => MJ : demander devis dès maintenant + DC : faire topo complet pour prochain conseil
- Recettes fonct en progrès de 25k par rapport à 2024
- Madame le Maire déplore une baisse des locations de la salle polyvalente. Madame Joffre avance que des particuliers et petites salles font beaucoup de concurrence à la commune.
- La section investissement est conforme à ce qui était attendu à ce stade de l'année.

➤ Décisions modificatives équilibre budgétaire

- EC : obsolète // a fait mail à F Ott
- Convoc EC pref tréso

➤ Convention mise à disposition d'une bibliothécaire

- La mairie de Grand Bourg propose de mettre à disposition de la commune une assistante administrative les mercredis, de 10h à 12h, afin de tenir la permanence de la bibliothèque, de septembre à décembre dans un premier temps.
- Pas possible récupérer subv LLDLA mais asso prendra en charge spectaclee noel
- Demander grade et indice sur conv

○ MJ : si pas de présence, facturation ? non, sur relevé heures



REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

- Relevé heures conjoint
- Si 2 absences consécut, compenser sur autre jour ?
- Frais transport à la charge de qui ? à voir dans conv
- EC + YD : redéfinir rôle LLDLA
- Succession R. Besnier
 - EC est allée voir notaire en charge succession
 - Beaucoup de réparations à faire sur immobilier, donc valeur amputée
 - Possibilité soit de renoncer, soit de maintenir l'option de la commune
 - Maintien : 5
 - Refus : 2
- Frais scolarité Grand-Bourg
 - Convention reçue, ok una
- Syndicat mixte fermé pour SCOT
 - Ok una
- Inauguration de l'église
 - En même temps que vœux ou non ? Non
 - Date : 15 nov 10h00
 - Vœux 10 janvier
- Concert + Repas du 30 août
 - Reporté
- Achat d'un tracteur
 - PC + EP ont trouvé tracteur occasion 25 000 HT, reprise 2 000 €, fourche 13 200 € TTC neuve
 - Le Conseil valide le devis à l'unanimité.
- Décision modificative tracteur
 - attendre
- Informations diverses
 - Courrier AR envoyé à cantonnier
 - CCID 5 septembre
 - Quorum ok
 - Congrès des anciens sapeurs-pompiers le 20 septembre
 - Ok MJ
 - Intervention étang 16 septembre
 - Panneaux aire de jeux
 - Faire réaliser en dur
 - Modalités de perception du produit des amendes de police

La séance est levée à 23h50



REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

Fait à Lizières le 27 août 2025

Le Maire

La secrétaire de Séance

Evelyne CHÉTIF

Delphine CHARTRAIN

